

**Maître Sophie ROJAT**, Avocat au Barreau de VERSAILLES,  
demeurant 1 rue Jouvencel, 78000 VERSAILLES - **Tél : 01 39 24 30 55**

---

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES Le MERCREDI 13 AVRIL 2022 à 09 H 30**

---

Au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience des criées du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, au Palais de Justice, 5 place André-Mignot, salle des dites audiences, **EN UN LOT**, du lot ci-après désigné :

Au-delà de cette date tout amateur restant intéressé aura 10 jours pour porter une surenchère de 10 % du prix atteint

Dans un immeuble de parkings sis à **TRAPPES (78)**

Dénommé LE PORROIS P2 - Cadastéré section AB numéro 20, lieudit « La Plaine du Moulin » pour une contenance de 24 ares 88 centiares. (Provenant de la division de la parcelle anciennement cadastrée AB numéro 2 d'une contenance de 02 ha 03 a 34 ca).

Et plus précisément **16 square Louis Pergaud**

LOT n° 60 : Au premier sous-sol, **UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT**

portant le numéro 60 - Et les 63/10.000<sup>èmes</sup> de la propriété du sol et des P.C.G.

**Observation étant ici faite** que ce lot a fait l'objet d'un procès-verbal de description dressé le 26 août 2021 par Maître Jean-Vincent IMARD, Huissier de Justice associé à VERSAILLES (78). ► **Les lieux sont occupés**

Cette vente a lieu à la requête du **SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE PARKINGS LE PORROIS P2 SQUARE LOUIS PERGAUD, 78190 TRAPPES**, représenté par son syndic la SAS FONCIA GENIEZ, Société par Actions Simplifiée au capital de 600.000 Euros, identifiée au SIREN et immatriculée au R.C.S. de VERSAILLES sous le numéro 549 705 457, dont le siège social est sis 27 rue du Petit Pont, 78310 MAUREPAS, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié audit siège en cette qualité. Ayant pour Avocat postulant Maître Sophie ROJAT, Avocat au Barreau de VERSAILLES et pour Avocat plaidant Maître Bruno ALLALI, Avocat au Barreau de PARIS.

---

**MISE A PRIX : 500 Euros** (Cinq cents euros)

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente

---

Consignation pour enchérir obligatoire d'un montant de 3.000 euros, en un chèque de banque établi à l'ordre du Bâtonnier séquestre - On ne peut porter des enchères que par le ministère d'un Avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de VERSAILLES.

---

Fait et rédigé à VERSAILLES (78), le 14 février 2022. Signé : Maître Sophie ROJAT

---

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

- Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, où il a été déposé sous la Référence Greffe 21/00142.

- A **Maître Sophie ROJAT**, Avocat au Barreau de VERSAILLES, demeurant 1 rue Jouvencel, 78000 VERSAILLES - **Tél : 01 39 24 30 55**.

- A **Maître Bruno ALLALI**, Avocat au Barreau de PARIS, demeurant 11 bis rue du Colisée, 75008 PARIS - **Tél. : 01 42 67 56 35**.

**Sur les lieux pour visiter le JEUDI 31 MARS 2022 de 14 Heures à 16 Heures et le MARDI 05 AVRIL 2022 de 10 Heures à 12 Heures**